

Diplôme Ina (Bac+5)

- Gestion de patrimoines audiovisuels
- Production audiovisuelle

Concours international

2011

Règlement

Le présent règlement s'applique aux candidats ressortissants des pays hors Union européenne ou résidant hors UE.

Les candidatures peuvent être envoyées :

- par voie postale à Ina SUP, Enseignement supérieur, 2^e cycle, 4, avenue de l'Europe 94366 Bry-sur-Marne cedex - France
- par courriel à es2@ina-sup.com

DATE LIMITE d'envoi du dossier de candidature : 30 AVRIL 2011

Le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats peuvent aussi s'inscrire sur le site CampusArt de Campus France :

<http://www.campusart.org/>

Pour plus d'informations sur les études supérieures en France les candidats étrangers sont invités à s'adresser, dans leur pays, aux :

- attachés audiovisuels de l'ambassade de France ;
- attachés de coopération universitaire de l'ambassade de France ;
- Espaces Campus France ;
- centres de l'Alliance française.

Renseignements

Ina SUP, Enseignement supérieur, 2^e cycle
4, avenue de l'Europe 94366 Bry-sur-Marne cedex
es2@ina-sup.com

www.ina-sup.com

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le concours international est réservé aux candidats étrangers de nationalité autre que celles de l'Union européenne. Il est ouvert, le cas échéant, aux ressortissants des pays de l'UE résidant à l'étranger de manière permanente* pendant la période des épreuves.

Les ressortissants des pays hors UE, résidant en France ou dans un pays de l'UE, sont invités à passer le concours général.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme équivalent aux diplômes de niveau Bac+3 français.

La majorité des enseignements sont dispensés en français. La maîtrise de la langue française est donc obligatoire.

Les candidats doivent être âgés de 27 ans au plus l'année de l'inscription. Une dérogation à la limite d'âge peut être demandée à la directrice de l'école sous forme de lettre jointe au dossier de candidature. L'admission définitive reste conditionnée à la réussite des entretiens et à l'acceptation de cette éventuelle demande.

Les candidats peuvent se présenter trois fois maximum au concours.

* Un justificatif de résidence doit être joint au dossier de candidature afin de prouver la résidence dans un pays hors Union Européenne au moment du concours (inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, inscription au registre consulaire, contrat de travail ou convention de stage).

Bourses : sous réserve d'appartenance aux pays éligibles, les candidats primo-arrivants peuvent faire une demande de Bourse master Ile-de-France. Ce dispositif ne s'adresse pas aux personnes déjà en France au moment de leur candidature.

Plus d'informations sur ce dispositif de bourse sur <http://www.iledefrance.fr/>

N.B. : Les études sont à plein temps. Tout engagement dans d'autres études ou un emploi n'est guère possible.

CANDIDATURE

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **30 avril 2011** inclus.

Le dossier de candidature peut être

- téléchargé sur le site de l'Ina (www.ina-sup.com)

- envoyé par courriel (écrire à es2@ina-sup.com)

- adressé par courrier sur demande (écrire à : Ina SUP, Enseignement supérieur, 2^e cycle, 4, avenue de l'Europe, 94366 Bry-sur-Marne cedex)

Les candidats doivent **choisir, dès leur inscription au concours, la spécialité** à laquelle ils postulent (Gestion de patrimoines audiovisuels ou Production audiovisuelle).

Le dossier de candidature dûment complété doit être envoyé par courrier à Ina SUP le **30 avril 2011 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi. Un accusé de réception du dossier de candidature sera envoyé au candidat.

Pièces à joindre impérativement au dossier de candidature

- Une photo d'identité
- Une photocopie lisible du passeport
- La traduction certifiée* des **diplômes** de niveau Bac+3 minimum ou la traduction certifiée d'une attestation du niveau d'études.
** S'adresser au consulat ou à l'ambassade de France pour connaître les traducteurs agréés et certifier les traductions.*
- Le **texte de 5 000 signes** (soit 700 mots environ) imprimé à partir d'un traitement de texte en réponse à la question soumise en page 8 du dossier de candidature (veuillez indiquer vos prénom et nom en en-tête de ce texte).
- La photocopie du **dernier relevé de notes**.
- Le cas échéant, une lettre de demande de dérogation à la limite d'âge à l'attention de la directrice d'Ina SUP.

Ina SUP se réserve le droit de ne pas prendre en compte les dossiers incomplets.

DEROULEMENT DE LA SELECTION

Les candidats dont le dossier aura été présélectionné devront répondre à des entretiens téléphoniques avec la directrice des études. Ina SUP se réserve le droit de faire passer une épreuve écrite complémentaire à distance. Les modalités seront précisées aux candidats lors des entretiens.

Ces entretiens ont pour objectif de déceler l'adéquation entre le projet professionnel du candidat et les objectifs de la formation, le potentiel des candidats pour porter des projets ambitieux, originaux et créatifs, la capacité à travailler en équipe, une personnalité affirmée, un esprit d'initiative, une aptitude à communiquer, une bonne culture générale et une connaissance du secteur audiovisuel et/ou patrimonial.

ADMISSION

A l'issue du concours général et du concours international, une vingtaine d'étudiants maximum seront retenus pour la spécialité Production et une quinzaine pour la spécialité Patrimoine. Le nombre de places ouvertes aux candidats étrangers n'est pas prédéterminé, Ina SUP se réservant le droit de retenir chaque année un nombre variable de candidats étrangers par spécialité.

Les **résultats définitifs** seront communiqués le **1^{er} juin 2011** au plus tard.

Les candidats admis recevront la confirmation de leur admission par e-mail et par courrier leur précisant les formalités à accomplir en vue de l'inscription définitive.

La rentrée en première année a lieu début octobre.

En cas d'admission, les candidats sont tenus de fournir, **avant la mi-juillet 2011** :

Une **photocopie du visa d'entrée en France** ou une lettre du consulat attestant que les démarches pour son obtention sont en cours.

En cas de prise en charge par un organisme : l'**attestation de la prise en charge des frais de scolarité** mentionnant le montant et la date du versement à l'Ina.

En cas de financement individuel : une **preuve du virement à l'Ina du montant des frais de scolarité**.

Les frais de scolarité sont de **1 500 € par an**. La totalité de ce montant doit être réglée **avant la mi-juillet 2011** pour la première année. Le règlement doit se faire par virement payable à :

Titulaire du compte : **INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL**

IBAN : FR7630004016920002024808061

BIC (Bank Identifier Code) : BNPAFRPPPEE

Banque : BNP PARIBAS - PARIS BERCY

Domiciliation : 2 bis av. de Taillebourg - 75011 PARIS - France

Les candidats étrangers retenus à l'issue du concours devront préciser la manière dont ils financeront leurs études à Ina SUP (bourse ou financement personnel), l'adresse de leur domicile envisagé en France s'ils le connaissent et la date prévue de leur arrivée.